

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'**adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. COMBALIE Thomas , adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	1	01/07/ 2025 Favorable
M. GUERNON Vincent , adjoint technique territorial Echelon : 09 après examen professionnel	2	01/07/ 2025 Favorable
M. MERIAU Freddy , adjoint technique territorial Echelon : 10 par ancienneté	3	01/07/ 2025 Favorable

Total promouvables : 7

Nombres d'hommes : 6

Nombre de femmes : 1

Total promus : 3

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à BERNAY, le 27 juin 2025
Le Président,

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'**adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Président de Intercom Bernay Terres de Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DEHOULE Francine , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	1	01/07/ 2025 Favorable
M. POTTIN Frédéric , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	2	01/07/ 2025 Favorable
M. VOISIN Pascal , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Echelon : 10 par ancienneté	3	01/07/ 2025 Favorable

Total promouvables : 8
Nombres d'hommes : 5
Nombre de femmes : 3

Total promus : 3
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à BERNAY, le 27 juin 2025
Le Président,